

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 DECEMBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00482

CHARTRE DE COOPERATION CULTURELLE - REBOND DE LA DANSE 2020

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 novembre 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, M. Luc FRANCOIS, M. Claude LIOGIER, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

RECU EN PREFECTURE

Le 13 décembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20191205-02019304620

DATE D'ARCHIVAGE : 13 décembre 2019

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 DECEMBRE 2019

CHARTRE DE COOPERATION CULTURELLE - REBOND DE LA DANSE 2020

Dans le cadre du Pôle Métropolitain, une ambition commune a été définie pour porter des actions concrètes dans les domaines de l'économie, de la culture, des transports et de l'aménagement, ceci afin de promouvoir un développement durable et de renforcer le rayonnement de l'attractivité du territoire métropolitain.

A ce titre, il a été décidé de mettre en place des actions visant à contribuer à l'appropriation par les habitants de cette coopération métropolitaine à travers les projets dans les domaines de la culture, du tourisme et des loisirs.

Le volet culturel vise aussi à développer les liens entre les habitants du Pôle Métropolitain, afin de se forger une identité métropolitaine, un sentiment d'appartenance à une communauté en s'appuyant sur les grands événements, tels que :

- les biennales d'art contemporain et de la danse, alternativement une année sur deux, pour Lyon Métropole ;
- la biennale du cirque pour la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère (CAPI) ;
- la biennale internationale design pour Saint-Etienne Métropole ;
- le Jazz à Vienne pour ViennAgglo ;
- le festival des nouvelles voix pour la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône ;
- le Jazz Day Unesco chaque année le 30 avril.

Au niveau de Saint-Etienne Métropole, la coopération culturelle se traduit à travers une charte. Cet outil engage les collectivités signataires, dans le cadre de leurs compétences respectives et de manière coordonnée, à développer des coopérations et le sentiment d'appartenance à une même Métropole dans le domaine de la culture.

Au regard de ces éléments et suite à un premier appel à projets destiné aux collectivités signataires, en capacité d'accueillir ce type d'évènement, pour l'édition 2020 de la Biennale de la Danse de Lyon, les villes d'Andrézieux-Bouthéon et de Sorbiers souhaitent accueillir un spectacle proposé par la Biennale de la Danse et donc s'inscrire dans le Programme « Rebonds ».

Saint-Etienne Métropole accompagnera le projet dans la limite de 50 % des dépenses éligibles (dépenses techniques et artistiques) réalisées plafonnées à 12 000 € par candidat.

Il a donc été proposé d'attribuer une subvention :

- maximum de 5 706,25 € à la ville d'Andrézieux-Bouthéon pour l'accueil du spectacle « Oum ». Le budget global de l'opération s'élève à 13 538,90 € et les dépenses éligibles à 11 412,50 €,
- maximum de 1 792,50 € à la ville de Sorbiers pour l'accueil du spectacle « Tu me suis ? ». Le budget global de l'opération s'élève à 4 705 € et les dépenses éligibles à 3 585 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une subvention d'un montant maximum de 5 706.25 € à la ville d'Andrézieux-Bouthéon et de 1 792.50 € à la ville de Sorbiers pour l'accueil de spectacles en résonance à la Biennale de la Danse 2020 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions permettant le traitement satisfaisant de ce dossier ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 du budget Culture des exercices 2019 et 2020.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU